



## PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 8 novembre 2022 à 20h00

L'an deux mille vingt-deux et le 8 novembre, le Conseil Municipal de la commune de Nances, étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul PERRIAT, adjoint au Maire (le Maire étant empêché).

**ÉTAIENT PRÉSENTS** : Mesdames, Messieurs, Jean-Paul PERRIAT, Marie-France CURTAUD, Christian FAUGES, Alexis COLLIOT, Axelle ROUSSEL, Romuald ROY, Armelle BALZER, Olivier MAILLARD et Nathalie GIOVANNACCI.

**ABSENT(E) Excusé(e)** : Christophe SERENO donne pouvoir à Jean-Paul PERRIAT. Alexandre FAUGE donne pouvoir à Marie-France CURTAUD.

Il a été procédé, conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil municipal. Olivier MAILLARD ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

### 1 - APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 OCTOBRE 2022.

Le compte rendu de la séance du 4 octobre 2022 a été transmis à l'ensemble des conseillers municipaux.

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil municipal :

**APPROUVE** le procès-verbal du Conseil Municipal du 4 octobre 2022.

### 2 – DÉLIBÉRATION : COLIS DE FIN D'ANNÉE AUX AÎNÉS.

**Exposé de M. PERRIAT :**

M. PERRIAT rappelle au conseil que depuis le début de la crise sanitaire et pour remplacer le traditionnel repas, un colis de fin d'année est offert depuis 2 ans aux aînés âgés de 65 ans et plus.

La distribution des colis a été fortement appréciée ces 2 dernières années, il propose donc de réitérer cette année.

Il précise également qu'aucun restaurant ne peut accueillir autant de personnes pour un repas en décembre et que compte tenu de la situation sanitaire encore incertaine, la distribution de colis est préférable.

Le détail et la valeur des colis sera travaillé en commission.

#### Le conseil municipal après en avoir délibéré

- **Décide** d'offrir à toutes les personnes de 65 ans et plus habitants la commune un colis de fin d'année.
- **Dit** que cette dépense sera imputée au chapitre 11/article 6232 « fêtes et cérémonies » du budget 2022.
- **Charge** le Maire de signer tous les documents s'y rapportant.

**Présents 9 Exprimés 11 Pour 11 Contre 0 Abstention 0**

### 3 - COMPTE RENDU SUR L'UTILISATION DES DÉLÉGATIONS DU MAIRE.

#### Exposé du maire :

Afin de fluidifier le travail de la collectivité et d'apporter des réponses rapides aux interlocuteurs de la mairie, le code général des collectivités prévoit de déléguer un certain nombre de compétences au maire. Dans ce cadre, le maire a pris des décisions en vertu de la délibération du 26 mai 2020 dont il rend compte au conseil municipal.

Un tableau récapitule les décisions du maire depuis le 4 octobre 2022.

- Vu les articles L.2122-22 et L.2122-23 du code général des collectivités territoriales disposant que le maire doit rendre compte des décisions prises en vertu des **délégations** que lui a consenties le conseil municipal à chacune des réunions obligatoires du conseil municipal.

**CONSIDÉRANT** la nécessité de rendre compte des décisions prises par le maire dans le cadre des délégations consenties par le conseil municipal,

Le conseil municipal :

**PREND CONNAISSANCE** des décisions suivantes :

Décisions prises pour présentation en Conseil Municipal du 8 novembre 2022				
Nature de la décision	Date	Société/organisme/propriétaire	Montant TTC	Décision
Formation en webinaire pour la secrétaire de mairie : nomenclature budgétaire et comptable M57.	07/10/2022	Agate	185,00 €	Devis validé
Travaux rénovation mairie (salle du bas, bureau secrétariat, salle café)	07/10/2022	Tedesco Renovation	16 182,10 €	Devis validé
Nivellement terrain parc presbytère	13/10/2022	Courtois paysage	1 224,00 €	Devis validé
Sécurisation église (échelle, enrouleur protection)	14/10/2022	Bodet Campanaire	1 167,46 €	Devis validé
Travaux voiries communales	25/10/2022	Beaud TP	13 126,20 €	Devis validé

### 4 – RETOUR DU TRAVAIL DES COMMISSIONS :

#### Commission associations :

Une réunion a eu lieu samedi 5 novembre. La distribution de colis aux aînés ou repas envisagé en décembre a été abordé : la distribution de colis a été privilégiée. Romuald Roy précise qu'elle pourra être associée avec le Noël des enfants organisé par le comité des fêtes le 10/12.

La préparation de la cérémonie du 11 novembre a également été abordé : elle aura lieu le vendredi 11 novembre à 10h15.

#### Conseil Municipal Jeunes :

Le CMJ a préparé une « scène » sur la vie d'un soldat avant sa mort ainsi que la lecture d'un texte pour la cérémonie du 11 novembre.

### 5 – DIVERS :

#### 1 / Questions diverses.

Néant.

## 2 / Infos :

**A** - Les travaux de réfection à l'étage de la mairie (rénovation des parquets, bureau de la secrétaire et cuisine) vont débuter le 05/12. La secrétaire sera dans la salle du rez-de-chaussée de la mairie le temps des travaux. Jean-Paul PERRIAT demande aux conseillers disponibles de venir le samedi 03/12 afin d'aider au déménagement des meubles et dossiers.

**B** – Une pièce de théâtre, de la troupe amateur ARTEDIEM, aura lieu le samedi 12 novembre à 20h dans la salle Bernard Veuillet.

**C** – Les pompiers de Novalaise utilisent actuellement la maison des poupées pour faire certaines manœuvres.

**D** – Armelle BALZER fait remarquer que le sujet de la « maison des poupées » n'avance pas depuis longtemps. Elle précise qu'il est important d'avoir des logements communaux à proposer et que beaucoup de petites communes du secteur ont des biens à la location. Un tel investissement est à voir sur le long terme. Elle demande qu'une réunion soit prévue afin de pouvoir avancer sur le sujet.

Christian FAUGES rappelle l'augmentation des coûts de rénovation. Marie-France CURTAUD précise qu'il faudrait revoir ces coûts notamment suite au diagnostic amiante.

Il est également demandé de faire le nécessaire avant l'hiver afin qu'il n'y ait pas de problèmes dus au gel.

Jean-Paul PERRIAT indique qu'une visite de l'appartement du haut a eu lieu avec Mme TAVEL (mairie de Novalaise) afin de pouvoir proposer un logement aux gendarmes l'été (la cure de Novalaise n'étant plus disponible).

**E** – Nathalie GIOVANNACCI fait le point sur l'avancement du bulletin municipal.

**F** – L'extinction de l'éclairage public de 23h à 5h est désormais opérationnelle.

**G** – Suite aux remarques de certains collégiens et leurs parents sur le comportement et commentaires du chauffeur de bus du collège, Romuald ROY demande à ce que le maire contacte la CCLA pour faire le point.

**H** – Alexis COLLIOT rappelle que de plus en plus de voitures et camions (en journée comme de nuit) prennent la route de la Côte au lieu de continuer sur la route de l'Épine, direction Novalaise. Compte tenu de la dangerosité de la situation et de l'augmentation du nombre d'habitants sur le secteur, il demande qu'une signalisation adéquate ou marquage au sol soit fait rapidement.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h00.



Jean-Paul PERRIAT,  
Adjoint au Maire.

Handwritten signature of Jean-Paul Perriat in black ink.

Olivier MAILLARD,  
Secrétaire de séance.

Handwritten signature of Olivier Maillard in black ink.



Mairie - 1616 route du Chef-Lieu 73470 Nances – Tél : 04.79.28.73.88  
E-mail : nances.mairie@wanadoo.fr / Site internet : www.nances.fr

